

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 17 février 2009.

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 février 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur,	Gaétane Meilleur, absent
Chaben Mohamen, absent	Gabrielle Audet,
Rose-Hélène Dufour,	Sophie Laroche.

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

041-02-09 AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Rose-Hélène Dufour et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été reçu tel que requis, par la loi et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORATNE
LE # 220**

Gabrielle Audet donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement # 220 sera adopté abrogeant le règlement #218 et décrétant un emprunt de 336 255\$ et une dépense de 336 255\$ afin de poursuivre le projet d'alimentation en eau potable par la réalisation des travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

La levée de la session est donnée par Sophie Laroche il est 7 :40hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale